

La Belgique **modernisée,**
ses travailleurs **encouragés**

Congrès de participation

3 décembre 2011

Bruxelles

Accord de
gouvernement
argumentaire

The logo for the MR party, consisting of the letters 'MR' in a bold, white, sans-serif font, centered within a blue rectangular box with rounded corners and a subtle gradient. The box is set against a light gray background with a soft shadow effect.

MR

Chers amis,

Notre pays s'apprête enfin à sortir de la plus longue crise des institutions de son histoire. Durant près de 600 jours, l'exécutif fédéral a œuvré en affaires courantes sur base de douzième budgétaire pour toute l'année 2011. Aujourd'hui, un projet d'accord de gouvernement a été scellé, un projet de budget 2012 également. Nous disposons aussi de perspectives précises pour 2013 et 2014. Nous avons donc la possibilité de relancer notre pays. De le sortir de la spirale de crise qui a ruiné l'action politique depuis 2007.

Le MR est un parti de responsabilité. Dans le gouvernement en affaires courantes tout d'abord, avec Didier, Olivier et Sabine, au jour le jour, le MR a fait en sorte que l'Etat continue d'assumer son rôle protecteur et ses missions d'autorité.

Nous avons donc dit oui à la négociation mais pas à n'importe quel prix. Un oui pour la défense des francophones, un oui pour la justice sociale, un oui pour asseoir l'autorité de l'Etat, un oui surtout pour mettre la valeur travail au cœur du projet politique qui doit être mené dans notre pays.

Ce projet d'accord est une étape pour l'histoire de notre pays. L'histoire ne se construit jamais ni par des regrets, ni par des soupirs. Elle se construit par la force de la conviction, par la confiance et par la volonté. Nos valeurs libérales, nous en sommes fiers. Nous savons que ce sont elles qui peuvent tirer chacun vers le haut, dans l'intérêt de tous.

Le chemin ne sera cependant pas facile. La Belgique traverse la même tempête économique que nos voisins. La croissance économique rétrécit les marges pour des ambitions nouvelles. Par ailleurs, la confiance renouvelée entre les communautés reste précaire. Nous savons que la paix communautaire ne se décrète pas. Elle se construit dans le respect et la loyauté.

Cet accord de gouvernement sur le plan institutionnel et socio-économique vise à moderniser notre organisation démocratique ainsi qu'à mieux encourager les personnes qui travaillent. Dans cette négociation, le MR a porté de solides convictions avec des résultats à la clé.

Premièrement, nous voulions protéger la classe moyenne soit l'immense majorité de nos concitoyens. Ni pauvres, ni riches qui travaillent, veulent travailler ou ont travaillé. Nous avons donc refusé de pénaliser les revenus du travail avec de nouveaux impôts sur les voitures de sociétés des gammes inférieures et moyennes. Nous avons par ailleurs totalement protégés le mécanisme des titres services. Même démarche pour protéger la propriété immobilière et l'épargne, fruit du travail. Ainsi, ni cadastre intrusif des patrimoines, ni taxation des loyers, ni impôts nouveaux sur les comptes d'épargnes. Le MR a résisté pour protéger le fruit du travail.

Deuxième conviction : nous devons en priorité le train de vie de l'état en réduisant les dépenses afin d'éviter de nouvelles taxes. Le MR a résisté pour protéger le fruit du travail. Mission accomplie : 42 % de l'effort est réalisé en dépense pour seulement 34% en recette. Un milliard d'euros de taxes en moins que prévu. Un milliard d'économie en plus dans les frais de fonctionnement de l'Etat.

Enfin, nous voulions mettre en œuvre des réformes structurelles pour moderniser notre système économique et social.

Notre taux d'emploi doit être sensiblement augmenté afin de rencontrer les objectifs européens. Pour y parvenir, le MR plaide depuis longtemps pour une réforme du chômage. Nous avons décidé la limitation dans le temps des allocations d'attente est acquise. La transformation de ce système en un véritable dispositif d'insertion professionnelle est obtenue. Il y aura également la dégressivité accrue des allocations de chômage. Enfin, et c'était un de nos combats depuis de nombreuses années, nous obtenons que les pensionnés qui souhaitent conserver une activité professionnelle ne soient plus injustement et brutalement sanctionnés.

Nous avons plaidé pour que les marges futures disponibles soient concentrées sur deux postes : le relèvement du pouvoir d'achat via la quotité exemptée d'impôt et la création d'emploi dans les PME.

Mais au-delà de ces réformes économiques, des questions sociétales essentielles ont également fait l'objet d'un accord. Pour l'asile et l'immigration, les conditions d'acquisition de la nationalité seront durcies et le retour volontaire des demandeurs d'asile sera encouragé et, à défaut de coopération de leur part, le retour forcé sera mieux organisé en utilisant au maximum les places en centre fermé.

En matière de justice et de sécurité, nous restaurons l'autorité de l'état ainsi par exemple, des peines de sûreté seront dorénavant possibles pour les crimes les plus graves comme les viols, tortures ou viols d'enfants.

Toutes ces mesures vous sont présentées en détail dans les pages qui suivent.

Chers amis, ces accords conclus sont marqués au fer bleu du libéralisme. Le respect des droits des francophones, le renforcement des liens entre Bruxelles et les communes périphériques par l'octroi de nouveaux droits, le soutien au travail, et le sens de la responsabilité nous ont guidé tout au long de ces négociations difficiles et délicates. Ce résultat, nous pouvons en être fiers. Il est le fruit de nombreuses semaines de batailles politiques, parfois de luttes, et surtout d'une foi inébranlable dans la force de notre idéal libéral. Dans la responsabilité

politique pour défendre nos valeurs et pour protéger nos concitoyens. Tel doit être notre chemin. Je souhaite remercier les nombreux mandataires et collaborateurs qui nous ont accompagné et soutenu tout au long de cette négociation. Merci pour la contribution enthousiaste au service de nos objectifs. Les arguments solides, la créativité et la disponibilité sans faille furent d'indispensables atouts.

Vous trouverez dans les pages qui suivent un argumentaire circonstancié qui présentent les différentes mesures de l'accord de gouvernement. L'accord est disponible dans son intégralité sur www.mr.be.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Amicalement,

Charles Michel

1. Réforme de l'Etat

Les 8 formations politiques négociant la formation d'un nouveau gouvernement de plein exercice ont conclu le 4 octobre dernier l'ensemble des accords scellant **la sixième réforme de l'état**. Après les réformes de 1970, 1980, 1988, 1993 et 2001, cette nouvelle étape transforme et modernise le modèle fédéral belge.

Les exigences nationalistes, pré-séparatistes et même confédéralistes ont été écartées. Le MR s'en réjouit. Depuis 2007, la crise institutionnelle permanente a secoué notre pays. Le retour du MR à la table des négociations a permis de débloquent une situation particulièrement inextricable. Cet accord a permis de débloquent la situation et d'enfin traiter les dossiers économiques, sociaux et financiers essentiels pour assurer le bien-être de tous les Belges, en ce compris la sécurité sociale et le paiement des pensions.

Sous l'impulsion du Mouvement Réformateur cette sixième réforme de l'Etat consacre deux principes fondamentaux qui traversent l'ensemble des accords conclus : **plus d'efficacité** dans l'organisation des institutions et **le respect des Francophones**.

Bien entendu les missions d'autorité (sécurité, police, pompiers, justice, affaires étrangères, défense nationale, coopération au développement) et la sécurité sociale sont consacrées comme compétence fédérale. Le financement de l'Etat fédéral est stabilisé et la crédibilité de la Belgique sur les marchés internationaux est garantie.

Les compétences des régions sont quant à elle homogénéisées afin de mener des politiques adaptées notamment en matière économique. Sur base du principe de responsabilisation, les régions reçoivent également des moyens nouveaux et une autonomie fiscale encadrée.

Les Régions wallonnes et bruxelloises se voient ainsi dotées des outils nécessaires pour réussir leur redéploiement socio-économique si les bonnes décisions y sont prises.

Bruxelles est par ailleurs enfin respectée comme une **région à part entière**, sur pied d'égalité avec ses homologues et refinancée de ma-

nière crédible. **Les liens avec la périphérie bruxelloise**, notamment avec les communes à facilités, ont été **renforcés** écartant par là le risque de l'enclavement de Bruxelles en Flandre.

Avec cet accord, le MR entend contribuer à reconstruire les liens de confiance démocratique entre les citoyens et les institutions. Sur base de cette confiance retrouvée, et sans naïveté, nous pourrions envisager l'avenir de notre pays avec davantage de sérénité.

1.1. Un système fédéral modernisé pour davantage d'efficacité

Les cinq premières réformes de l'Etat avaient répartis les compétences entre l'Etat fédéral et les entités fédérées de manière peu cohérente. Cela nuisait à l'efficacité globale du dispositif.

La sixième réforme de l'Etat réorganise le système. Cette modernisation de constitue la plus importante réforme de l'Etat depuis le processus de fédéralisation entamé en 1970. Elle est également historique de par l'ampleur de la crise qui l'a précédée. 16,9 milliards de compétences sont transférées vers les régions et les communautés. Pour le MR, c'est la plus value du transfert qui a été prise en compte pour justifier son intérêt. Pour le niveau de pouvoir fédéral, la volonté a été de consacrer ses compétences d'autorité et de solidarité.

• L'emploi

Les matières relatives à l'emploi étaient partagées entre les différents niveaux de pouvoir. Le choix a été fait d'homogénéiser sur base du niveau régional afin de pouvoir y entreprendre des politiques ciblées sur les nécessités spécifiques de la Flandre, de la Wallonie et de Bruxelles. Les Régions reçoivent désormais des compétences accrues notamment :

- le contrôle de la disponibilité des chômeurs ;
- la politique d'emploi axée sur les groupes-cibles que l'on veut tout particulièrement aider : réduction spécifique de charge et activation des allocations de chômage ;

- le transfert du Fonds de l'expérience professionnelle ;
- les programmes d'accompagnement visant à réinsérer les bénéficiaires d'un revenu d'intégration sur le marché du travail ;
- le reclassement ;
- le congé-éducation payé ;
- le complément à la reprise du travail pour chômeurs âgés ;
- l'interruption de carrière dans les secteurs publics ;
- la migration économique ;
- les conventions de premier emploi et les ACS.

Par ailleurs, les Régions, les Communautés deviennent compétentes pour permettre le travail intérimaire dans leur secteur public respectif et dans les entités locales. Un budget de 4,4 milliards € est transféré vers les Régions qui disposeront dorénavant d'un budget responsabilisant en matière d'emploi.

Il est cependant expressément prévu que les règles régissant la politique salariale, le droit du travail et la sécurité sociale restent fédérales, tout comme par exemples les réductions structurelles des charges ONSS, les dispenses de versement partiel ou non de précompte professionnel. L'ONSS et l'ONEm restent ainsi les seuls opérateurs administratifs et techniques.

• Les soins de santé et l'aide aux personnes

La solidarité interpersonnelle et donc l'égalité d'accès pour tous aux soins de santé remboursés reste bien entendu toujours une mission essentielle qui sera assurée par le Fédéral.

Fort logiquement, certaines aides aux personnes âgées et aux handicapés sont dévolues aux entités fédérées qui géraient déjà une série de compétences en la matière. Il s'agit plus spécifiquement de l'aide aux personnes âgées (APA) ou de l'aide à la mobilité.

Ce sont également les entités fédérées qui seront compétentes afin de définir les normes dans les hôpitaux et qui bénéficieront de la pleine compétence à propos des maisons de repos, de soins psychiatriques et de la politique de prévention. Désormais, elles organisent les soins de santé de première ligne. Il ne s'agit pas moins de 4,2 milliards qui seront ainsi transférés.

• Les allocations familiales

Le MR a obtenu que les allocations familiales ne soient transférées aux Communautés que lorsque la différence sera gommée entre les allocations familiales des salariés et celles des indépendants. A Bruxelles, le transfert est réalisé vers la COCOM.

- **La justice**

La Justice est une compétence de l'Etat fédéral. Des améliorations ont été élaborées afin d'optimiser le fonctionnement de notre modèle fédéral. La concertation avec les entités fédérées est renforcée au niveau de la détermination de la politique des poursuites et de la politique criminelle mais uniquement pour les infractions relevant de leurs compétences propres (ex : urbanisme, environnement). C'est également dans ce cadre bien déterminé que les entités fédérées pourront demander au ministre fédéral de la Justice d'enjoindre le parquet de poursuivre.

Afin d'assurer une homogénéité au niveau du droit sanctionnel de la jeunesse dont l'exécution des mesures décidées par les juges de la jeunesse et élaborées au niveau fédéral relève déjà de la compétence des Communautés, ces dernières en seront désormais intégralement responsables.

Il n'a pas été fait droit à la demande d'instaurer des tribunaux administratifs régionaux lesquels devaient pouvoir statuer sur des effets civils. Le MR s'y est opposé. Cela aurait en effet ouvert la porte à une régionalisation de la Justice.

- **La sécurité routière**

Le code de la route reste fédéral. L'association des régions sous forme d'avis est confirmée. Ces dernières pourront fixer les amendes relatives aux excès de vitesse.

Soucieux de la sécurité routière de tous les belges, le MR s'est opposé à la régionalisation du code de la route, en contradiction évidente avec les tendances actuelles à l'harmonisation européenne et internationale. Les citoyens pourront suivre une formation à la conduite, présenter leur examen au permis de conduire ou se présenter au contrôle

technique dans la Région et donc la langue de leur choix (c'est important pour les habitants des communes de BHV).

- **La sécurité civile**

La sécurité civile (pompiers, protection civile) reste de compétence fédérale. Les normes de sécurité d'incendie sont régionalisées à l'instar de ce qui avait été fait en matière de sécurité, de salubrité ou de qualité des logements.

- **La recherche**

Les pôles d'attraction interuniversitaires (150 moins d'euros) restent de la compétence fédérales pendant 5 ans c'est-à-dire jusqu'au terme du programme qui débutera au 1er janvier 2012.

1.2. Un système de financement crédible pour réussir le redéploiement économique

Aucun appauvrissement structurel de la Wallonie ni de Bruxelles n'est possible avec la nouvelle loi spéciale de financement. Par ailleurs, tout risque de concurrence fiscale entre Régions a été strictement balisé. La loyauté fédérale belge a ainsi été consolidée sur le plan juridique et politique.

La négociation a été appuyée de bout en bout par des experts qui réalisaient des simulations en temps réel sur 15 ou 20 ans. Un expert de la BNB a par ailleurs été associé en permanence durant les travaux pour valider les différentes simulations sur base des modèles discutés.

- **Préalable à la finalisation de la loi spéciale de financement**

Le MR a exigé le lien entre la discussion relative à la LSF et l'assainissement budgétaire. De la sorte, on garantit que le pouvoir fédéral ne sera pas le parent pauvre de cette nouvelle réforme de l'Etat.

- **Les Régions : responsabilisation et garde fous**

Le Mouvement Réformateur a toujours soutenu le principe libéral de responsabilisation. Les Régions auparavant responsables de leurs dépenses le sont désormais aussi pour leurs recettes. C'est un principe de bonne gestion des deniers publics.

Ainsi une autonomie fiscale de 10,7 milliards d'euros (et non les 17 milliards demandés par la Flandre) et la responsabilisation des régions notamment en emploi est manifeste. En effet, la dotation emploi attribuée aux Régions est désormais répartie selon la capacité fiscale des Régions ce qui les responsabilise de facto. Dès lors, si ces dernières appliquent des politiques efficaces en matière d'emploi, davantage de personnes seront remises au travail et le rendement IPP deviendra dès lors plus élevé. Par contre, les mécanismes pénalisants (malus éventuels) prévus initialement tant en matière de soins de santé que d'emploi ont été écartés.

L'autonomie fiscale est strictement encadrée dans la Constitution. Elle fonctionnera sur le même modèle que les additionnels communaux. Il n'y a donc en aucun cas de split rate, c'est-à-dire aucun impôt conjoint ou partagé qui aurait été la base d'un modèle confédéral. On en reste donc clairement à une seule déclaration d'impôt.

Le MR a mis un point d'honneur à restreindre fortement la dérogation à la règle de progressivité de l'impôt et à l'impossibilité pour les Régions de créer des conflits d'intérêt. Nous avons également pu empêcher tout système de cogestion de la compétence fiscale de l'Etat belge. C'est une question de crédibilité par rapport au rating de notre dette, question particulièrement sensible sur les marchés internationaux. Aucune régionalisation de l'ISOC n'a été acceptée par le MR. La Région bruxelloise sort quant à elle enfin du carcan financier qui l'étouffait jusqu'ici. 461 millions d'euros à l'horizon 2015 lui seront octroyés afin de développer des politiques publiques favorables aux bruxellois.

De plus, un enfant Bruxellois francophone est égal à un enfant Bruxellois néerlandophone. Les allocations familiales seront donc gérées par la COCOM (institution gérée ensemble par les néerlandophones et les francophones de Bruxelles).

- **Les Communautés : priorité à la clé « élèves »**

Les mécanismes de financement initiaux des Communautés entraînant un « définancement » de la Communauté française ont été définitivement corrigés. Une partie des moyens communautaires qui était autrefois répartie selon la capacité fiscale est désormais répartie selon la clé élève qui est plus favorable aux francophones.

Dans ce schéma, la Communauté française reçoit des moyens supplémentaires pour financer les écoles, les crèches, les centres sportifs, etc. La sécurité sociale reste une pleine compétence du pouvoir fédéral afin de pérenniser la solidarité entre tous les citoyens.

- **Le pouvoir fédéral : stabilité et crédibilité**

L'Etat fédéral continue à définir l'impôt en fonction de la hauteur des revenus tandis qu'à la Région, les impôts seront déterminés en fonction de la hauteur des impôts payés au fédéral (avant réductions d'impôts). Les Régions ont toutefois la liberté de déterminer les tranches d'impôt.

Concrètement, l'impôt est calculé par le Fédéral. Une partie de cet impôt reste dans le giron fédéral (75%) alors que l'autre partie (25%) constitue le nouvel impôt régional. Désormais, les Régions pourront dans un cadre limité, déterminer la manière dont elles moduleront leur impôt.

C'est donc bien l'Etat fédéral qui reste maître de l'établissement et de la gestion des impôts (taux, tranches de revenus, quotité exemptée,...). Les Régions ne peuvent agir que par le biais d'additionnels comme les additionnels communaux. Le MR y tenait pour garantir la fiabilité de la perception de l'impôt et donc la crédibilité de la Belgique sur les marchés internationaux. Crédibilité fondamentale en ces temps de crises boursières et crise de l'Euro.

Nous avons veillé à assurer un financement durable pour l'Etat fédéral afin de garantir l'exercice des compétences qui lui sont assignées (justice, sécurité, pensions, soins de santé,...).

La crédibilité de la Belgique est assurée. Elle reste tout à fait capable de rembourser sa dette.

1.3. Bruxelles et sa périphérie au cœur du modèle fédéral germanophone.

Pour le MR, les accords intervenus sur la réorganisation et le refinancement de Bruxelles ainsi que sur BHV électoral et judiciaire sont des accords importants et équilibrés. Ils permettent à notre pays de dépasser les pommes de discorde qui empoisonnaient le débat politique depuis plusieurs dizaines d'années. Désormais, les choses sont claires : Bruxelles n'est plus vue comme un problème mais comme une chance en tant que poumon économique du pays.

Le MR obtient la consécration de Bruxelles comme Région à part entière. Depuis sa création à la fin des années 80, Bruxelles bénéficiait d'un sous-statut institutionnel. La menace de cogestion des structures bruxelloises planait en permanence. Aujourd'hui, la Constitution est modifiée. L'autonomie constitutive est accordée à Bruxelles comme c'est par ailleurs le cas pour la Communauté germanophone.

Bruxelles est par ailleurs refinancée et réorganisée ce qui va permettre le développement de projets ambitieux au bénéfice direct des Bruxellois et de l'ensemble des Belges.

• La réorganisation intra-bruxelloise

Le MR a obtenu des avancées importantes en matière de simplifications institutionnelles et rationalisation de la gestion communale et régionale en Région de Bruxelles-Capitale :

- La fonction de Gouverneur de la Région est supprimée.
- La Région verra ses compétences renforcées en matière de sécurité : elle pourra ainsi développer une véritable politique de sécurité urbaine et exercer des compétences de maintien de l'ordre public lorsque des événements prennent une ampleur régionale.
- Pour des raisons d'efficacité, d'économie d'échelle et de réduction des coûts, une mutualisation de certains services administratifs des

zones de police et davantage de recours à la centrale d'achat commune pour l'acquisition de matériel seront encouragés.

- En matière d'urbanisme, le MR a obtenu que les communes puissent directement délivrer des permis pour des projets ayant fait l'unanimité. Une simplification qui permet de gagner 60 jours de procédure dans de nombreux cas !

- Le MR dénonçait depuis des années le nombre de sociétés de logement social (33 dans notre Région). Il sera réduit d'environ 50%.

- Afin de regrouper ces compétences et en réponse aux nombreuses plaintes des habitants, le balayage des voiries régionales est transféré à l'échelon communal. La Région par contre devient le principal opérateur en matière d'encombrants et de gestion des parcs à containers.

- Etant donné le caractère spécifique de Bruxelles, le MR avait plaidé également afin que la Région puisse exercer de nouvelles compétences. L'accord prévoit qu'en matière de tourisme, la Région devienne pleinement compétente. Elle pourra également mettre sur pied des programmes de formation professionnelle dans le cadre de sa politique d'emploi.

• **Les droits électoraux des Francophones sont protégés**

Les électeurs des six communes à facilités pourront voter directement pour des listes bruxelloises et les votes émis dans l'ensemble de Hal-Vivorde seront intégralement pris en compte pour le Sénat. Cette institution sera par ailleurs réformée ce qui entraînera une réduction du nombre général de parlementaires.

Ainsi que convenu dans la note de base du formateur, la mise en place d'une circonscription fédérale recréant des liens politiques entre le nord et le sud du pays sera par ailleurs analysée au sein d'une commission parlementaire sur le renouveau démocratique.

• **Une procédure objective pour nommer les Bourgmestres à partir de 2012**

Le Mouvement Réformateur obtient une procédure objective, de nomination des bourgmestres des six communes à facilités. La désignation est faite directement par le conseil communal et le contentieux éventuel a lieu devant l'assemblée générale bilingue du Conseil d'Etat. Ceci soustrait les Bourgmestres à l'arbitraire du Gouvernement flamand qui jusqu'ici refusait de les nommer. **La démocratie est enfin respectée.** Ces Bourgmestres qui ont toujours été plébiscités par leurs concitoyens pourront désormais exercer pleinement leurs attributions.

- **Les facilités sont protégées**

Jusqu'à aujourd'hui, les droits des Francophones de la périphérie restaient soumis à l'arbitraire du gouvernement flamand et de la chambre flamande du Conseil d'état. Les facilités restaient donc inappliquées dans bien des cas. Cette question qui dégradait le climat politique belge depuis plus de 50 ans trouve enfin une solution : les facilités sont reconnues aux Francophones de la périphérie grâce aux nouvelles procédures de renvoi devant l'assemblée générale (bilingue) du Conseil d'Etat.

- **La Communauté métropolitaine sur la base du grand Brabant**

Bruxelles est élargie par la mise en place d'une communauté métropolitaine comprenant l'ensemble des communes du grand Brabant. Le MR obtient donc que l'on fasse enfin le choix de considérer le développement économique et social en lien direct avec toute la partie centrale du pays. Bruxelles pourra enfin rayonner sur l'ensemble de son ressort géographique naturel.

- **La frontière linguistique ne sera jamais une frontière d'Etat**

Christian Berhendt, constitutionnaliste à L'ULG livre l'analyse suivante : « *J'estime (...) que ce risque de voir la frontière linguistique autour de Bruxelles transformée en indiscutable frontière d'Etat en cas de partition future du pays, est plutôt repoussé* »

De nombreux liens institutionnels forts sont en effet mis en place entre Bruxelles et les 6 communes à facilités ainsi qu'entre Bruxelles

et sa grande périphérie. Ainsi, notamment :

- L'arrondissement judiciaire de Bruxelles est inscrit dans la Constitution et les lois spéciales comme s'étendant dans l'ensemble des 54 communes de Bruxelles Hal-Vilvorde ;
 - En matière pénale, le droit d'être jugé dans sa langue est absolu dans l'ensemble de BHV ;
 - Des règles spécifiques de renvoi et de changement de langue en matière judiciaire sont prévues dans les 6 communes à facilités et dans l'ensemble de Hal-Vilvorde; Toujours en matière judiciaire, la comparution volontaire est possible devant le juge de sa langue au sein des 54 communes de BHV ;
 - Les électeurs des 6 communes à facilités peuvent voter directement pour les listes francophones bruxelloises et les voix des électeurs de Hal-Vilvorde sont intégralement comptées dans l'ensemble des voix francophones émises lors des élections législatives ;
 - Les facilités sont garanties ;
 - Une communauté métropolitaine s'étendant à tout le brabant est créée.
- **Les droits des justiciables sont renforcés et protégés**

Christian Berhendt, constitutionnaliste à l'ULG : *« l'arrondissement judiciaire de Bruxelles n'est, du point de vue juridique, pas scindé ; seul le parquet l'est. »*

Jean-Pierre Buyle, bâtonnier du barreau de Bruxelles : *« Les droits des francophones sont partout garantis et même renforcés. Des solutions sont également dégagées afin de lutter contre l'arriéré judiciaire qui paralyse la justice bruxelloise. »*

En cinq points, voici pourquoi cet accord est positif :

1° Seul le parquet sera scindé, le siège sera quant à lui dédoublé.

Il y aura un parquet bilingue pour Bruxelles, dirigé par un Procureur du Roi francophone, et un parquet néerlandophone pour Hal-Vilvorde dirigé par un Procureur du Roi néerlandophone bilingue. Pas d'inquiétude, cependant, pour les justiciables francophones du ressort de l'arrondissement de Hal-Vilvorde. Le droit de se défendre dans sa langue sera bel et bien respecté. Lorsque des francophones seront suspectés d'avoir commis une infraction, ces derniers seront d'office traités par des magistrats francophones bilingues détachés du parquet de Bruxelles. Ces magistrats francophones représenteront 20 % du cadre du parquet de Hal-Vilvorde.

2° Les tribunaux seront dédoublés sur l'ensemble du territoire des 54 communes de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

L'arrondissement judiciaire n'est pas scindé. Le tribunal de première instance francophone, à l'instar de son pendant néerlandophone, sera compétent sur l'ensemble du territoire des 54 communes de BHV. Il en ira de même pour le tribunal de commerce et le tribunal du travail. Le tribunal de police de Bruxelles est également dédoublé. Sur le plan pénal, le droit d'être traité dans sa langue est donc absolu tant sur Bruxelles que sur Hal-Vilvorde. Sur le plan civil, tous les droits actuels sont préservés et protégés. Les droits en matière de changement de langue sont maintenus. Les droits actuels des justiciables, aussi bien francophones dans Hal-Vilvorde, que néerlandophones à Bruxelles, sont ainsi garantis et même renforcés. Les habitants francophones de la périphérie conservent de la sorte un lien territorial fort avec Bruxelles.

3° De nouveaux droits en matière de changement de langue et de renvoi vers un tribunal francophone ont été accordés.

- Dans l'ensemble du pays, la procédure de renvoi d'une affaire devant un juge francophone, de commun accord entre les parties, est simplifiée et accélérée. Les parties ne devront plus comparaître de-

vant le juge mais pourront se contenter de demander au juge, par une requête conjointe, de renvoyer automatiquement leur dossier en quinze jours.

- Dans les 54 communes de BHV, la comparution volontaire devant le tribunal francophone est enfin acquise. Deux parties francophones pourront donc directement se rendre devant un juge francophone ce qui n'était pas possible aujourd'hui.

- Dans les 6 communes à facilités, le changement de langue et le renvoi vers tribunal francophone sont quasi-automatiques. Le pouvoir d'appréciation du juge sera désormais soumis au respect de deux critères. Le juge ne pourra plus refuser le changement de langue que si l'essentiel des pièces de la procédure démontre que la demande de changement de langue serait abusive ou lorsqu'il apparaît que la langue entre parties, dans leurs relations de travail, n'est pas celle qui fait l'objet du changement de langue.

- La commission de modernisation de l'ordre judiciaire examinera la possibilité d'étendre ce dispositif avantageux à l'ensemble du pays.

- Dans les cas où un juge refuserait un changement de langue, un droit de recours direct est offert au justiciable. Afin d'assurer l'objectivité voulue, il sera demandé aux présidents des tribunaux dédoublés, siégeant au tribunal d'arrondissement, de décider de manière collégiale sur ces recours. Cette procédure sera plus rapide et moins coûteuse que l'actuelle procédure devant la Cour de cassation.

4° Lutte contre l'arriéré judiciaire : du renfort pour les tribunaux bruxellois

Le cadre de magistrats de chaque tribunal actuel sera réparti en faveur des francophones, à hauteur de 80 % et en faveur des néerlandophones à concurrence de 20 % (ratio de 60/40 pour le tribunal de commerce en raison du nombre plus important d'affaires néerlandophones en la matière). Ceci permettra enfin aux francophones d'être jugés par un magistrat francophone dans un délai raisonnable. L'exigence de bilinguisme est réduite et passe de 2/3 à 1/3 et le siège devra être composé d'1/3 de bilingues. Les cadres pourront donc être beaucoup plus rapidement pourvus qu'aujourd'hui. 5° Les droits renforcés des justiciables seront garantis dans la Constitution et les lois spéciales. L'ensemble des droits en matière d'emploi des langues comme en ma-

tière de dédoublement du siège et de ressort géographique des tribunaux seront garantis par la Constitution et les lois spéciales.

Aucune modification ne pourra donc intervenir sur ces sujets à l'avenir sans une majorité des 2/3 et majorité dans chaque groupe linguistique. Ceci évitera tout vote d'une communauté contre l'autre. Pour BHV judiciaire comme pour BHV électoral, la stabilité politique de nos institutions est donc mise à l'abri des carrousels politiques qui ont paralysé notre pays ces dernières années.

1.4. Le nouveau politique

La crise institutionnelle que traverse notre pays depuis 2007 a mis à mal la nécessaire confiance entre les citoyens et la politique. La sortie de crise est l'occasion de jeter les bases d'un nouveau politique et d'une légitimité retrouvée. Cette légitimité ne peut être décrétée. Elle se construit dans le dialogue public, l'éthique et la vivacité démocratique. La sixième réforme de l'Etat se fera donc avec l'appui citoyen ou ruinera totalement sa raison d'être. Dans cette logique, des avancées importantes ont été imaginées.

- Code de déontologie

L'image des responsables politiques a été fortement abîmée ces dernières années par les affaires retentissantes notamment survenues en Wallonie. Le Mouvement Réformateur plaide constamment pour que les dérives constatées ne puissent se reproduire. Dans le cadre de la réforme de l'Etat, de nouveaux gardes fous ont dès lors été imposés par l'introduction d'un code de déontologie prévenant notamment les conflits d'intérêts.

- Diminution du salaire des Ministres

La rémunération des Ministres est diminuée de 5%. Les budgets des cabinets sont gelés pendant deux ans.

- Réforme du bicaméralisme

La précédente réforme du Sénat n'avait pas atteint les objectifs attendus. Si le Sénat a fait progresser d'importantes réformes dans notre pays, dans bien des cas, les deux assemblées effectuent aujourd'hui un travail concurrent qui n'apporte pas de plus value réelle. Il a donc été désormais précisé de mettre en place un véritable Sénat des entités fédérées, non permanent, qui se voit confié des tâches précises où le bicaméralisme est un atout: les problématiques institutionnelles et les traités internationaux. Cette réforme a pour conséquence de diminuer le nombre d'élus directs au Parlement fédéral.

- Loyauté fédérale

Cette réforme a pour objectif de consolider l'organisation fédérale de l'Etat belge. Le confédéralisme a été écarté. Dans cette logique, il était important d'asseoir constitutionnellement le concept de «loyauté fédérale» qui sera désormais contrôlé directement par la Cour constitutionnelle. Il s'agit d'un gage précis permettant de construire la stabilité de notre système politique. C'est aussi un engagement fort exprimé par l'ensemble des 8 partis.

- Simultanéité des élections

L'un des facteurs reconnus d'instabilité dans notre pays est le rythme des échéances électorales (2003, 2004, 2006, 2007, 2009 et 2010). Le MR a dès lors porté et obtenu le couplage des élections fédérales, régionales et européennes pour 2014 et l'idée de porter de 4 ans à 5 ans la durée de la législature fédérale. En conséquence, le rythme normal prévoira un nouveau scrutin fédéral, régional et européen en 2019. Les modalités pratiques de cette pérennisation seront fixées dans la loi spéciale après le test grandeur nature de 2014.

- Droit de vote des Belges depuis l'étranger

Le vote des Belges de l'étranger est un combat de longue date du MR. Les tracasseries administratives ont paralysé le système lors des dernières élections. Désormais, l'inscription sera automatique et le système sera simplifié. Les plus de 150.000 électeurs belges de l'étranger pourront enfin voir leurs droits fondamentaux respectés. Cette

proposition de loi sera votée en même temps que les autres textes de l'accord BHV.

2. Budget et Réformes Socio-économiques

2.1. Un assainissement historique

Crédibilité et bonne gestion publique

Pour le MR, il était essentiel que le déficit structurel de la Belgique soit enrayé, sous peine de voir la Belgique connaître un scénario à la grecque. Nous avons donc plaidé pour que soit respecté strictement le pacte de stabilité transmis à l'Europe. Il prévoit une trajectoire ramenant à l'équilibre budgétaire à partir de 2015.

C'est une question de crédibilité pour notre pays sur la scène internationale. Il en va de même à l'égard des marchés et autres agences de notation. C'est aussi l'engagement ferme de stopper la croissance de la dette publique belge. Nous pourrions ainsi consacrer une part plus grande au financement des politiques d'avenir plutôt qu'au remboursement de taux d'intérêt qui ne cessent aujourd'hui d'augmenter. C'est l'application du principe de bonne gestion publique cher aux libéraux.

Pour respecter nos engagements, le budget 2012 prévoit un assainissement record de 11,3 milliards d'euros.

Quatre conditions ont été posées par le MR pour atteindre cet objectif :

- Le travail n'est pas un signe extérieur de richesse. Les personnes qui travaillent ou veulent travailler et celles qui ont travaillé toute leur vie doivent être totalement épargnées de nouvelles taxes. Nous avons donc refusé de pénaliser les revenus avec de nouveaux impôts sur les voitures de société de gamme inférieure et moyenne. Pour le MR, il était par ailleurs impératif que l'impôt sur les revenus du travail baisse et que les petites entreprises

qui créent de l'emploi soient davantage soutenues. Il fallait aussi préserver notre système d'indexation. La quotité exemptée d'impôt sera donc augmentée et les emplois créés dans les PME, progressivement allégés de leurs charges patronales.

- **La chasse aux gaspillages, plutôt que l'augmentation des impôts.** Toutes les dépenses superflues de l'Etat ont été traquées, ligne par ligne, et supprimées. Près d'1,3 milliard d'euros en 2012, 2 milliards en 2014, ont ainsi été économisés. C'est 3 à 4 fois plus que l'épure du formateur avant les corrections libérales. Autant de moyens qui n'ont dès lors pas dû être recherchés dans une hausse des taxes. L'Etat se serre la ceinture, pas les Belges. Les 11,3 milliards proviennent donc d'abord de réductions de dépenses publiques (42%, pour 34% de recettes et 24% de nouvelles mesures).

- **Tout le monde doit participer à l'effort.** Pour le MR, il n'est pas question que le fédéral qui finance la sécurité sociale, la justice, la police soit le seul à faire des économies. Cela aurait conduit à mettre en danger le financement des politiques sociales (soins de santé, pensions, allocations de chômage) et de relance économique et à renforcer la fiscalité sur les classes moyennes et l'épargne des familles. C'était inacceptable pour le MR. Nous avons donc demandé et obtenu que l'effort des autres niveaux de pouvoir soit quadruplé. En 2014, l'entité II rassemblant les régions, communautés et pouvoirs locaux devra donc économiser 5,5 milliards d'euros afin de dégager un surplus budgétaire de 2,5 milliards d'euros.

- **Un budget mais aussi des réformes structurelles.** La réforme de la structure de notre marché du travail est, pour le MR une priorité. Notre taux d'emploi doit être sensiblement augmenté afin de rencontrer les objectifs européens. Pour y parvenir, le MR plaide depuis longtemps pour une réforme du chômage et une réforme des retraites. Il fallait évidemment saisir l'occasion de la mise en place du nouveau gouvernement pour initier ces réformes. C'est désormais chose faite : les systèmes de chômage, les allocations d'attente, les prépensions et les pensions anticipées connaissent des modifications très importantes articulées autour du renforcement de la valeur travail. Notre objectif : mettre plus de personnes au travail et prolonger les carrières jusqu'à

l'âge légal de la pension qui reste bien entendu inchangé.

Chasse systématique au gaspillage d'argent public

Le MR a plaidé avec force pour la mise en place d'un budget « base zéro ». Nous avons donc exigé que le budget de l'état soit scruté ligne par ligne, poste budgétaire par poste budgétaire. Des économies ont pu être réalisées partout où les dépenses publiques s'avéraient inutiles au bon fonctionnement de l'Etat. Pour ce qui concerne les missions d'autorité (justice, police, affaires étrangères), les budgets ont été maintenus voire même renforcés.

A titre d'exemple, 120 millions ont été économisés en frais de personnel, plus de 50 millions en frais de fonctionnement (notamment au sein des cabinets ministériels et par une diminution du salaire des Ministres de 5%) ou encore 100 millions dans les crédits qui n'étaient pas utilisés et pourtant mis à disposition de l'Etat.

Les dotations des Parlements, des organismes d'intérêt public ou encore de la Coopération au développement ont été corrigés pour plus de 150 millions d'euros.

Chaque euro économisé est un euro qu'il ne faut pas aller chercher sous forme de taxes dans les poches des contribuables. Le MR a donc poussé cet exercice le plus loin possible, préservant d'autant le pouvoir d'achat de tous les Belges.

Des recettes nouvelles qui ne piochent pas dans la poche du contribuable !

Pour le MR, les recettes nouvelles ne peuvent pas toucher directement le revenu du travail ni pénaliser les entreprises qui créent de l'emploi. Nous avons donc orienté les travaux budgétaires pour que les rentrées supplémentaires proviennent de 3 postes principaux :

- **La fraude sociale et fiscale :**

Pour le MR, l'impôt juste passe par une pression fiscale plus équilibrée

et équitablement partagée. La lutte contre la fraude fiscale et sociale est un élément crucial de cet équilibre. C'est la raison pour laquelle le MR a déposé plusieurs propositions reposant sur trois piliers : l'efficacité du contrôle, la confiance du citoyen et le respect de la vie privée.

- **La rente nucléaire :**

Le MR a plaidé pour une contribution plus élevée, dont les recettes serviront notamment aux investissements dans les énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique des bâtiments publics et à la limitation de la facture d'énergie des citoyens et des entreprises.

- **Le secteur bancaire :**

Pour les libéraux, il est essentiel de responsabiliser les différents acteurs financiers, via notamment l'instauration d'une taxe sur les transactions financières, destinée à lutter contre les comportements spéculatifs mais aussi la mise en place d'une contribution bancaire importante. Le MR est le parti le plus ambitieux en la matière.

- **La protection sociale garantie**

Notre système de sécurité sociale est l'un des plus performants au monde. Le MR a plaidé pour qu'il soit totalement préservé dans le cadre de l'effort d'assainissement. C'est pourquoi la norme de croissance des soins de santé a été réalignée sur les dépenses réelles. Il en ressort une marge budgétaire de plus de 2 milliards d'euros et une protection sociale totalement garantie.

- **Un budget qui protège les travailleurs, l'épargne des familles et le développement des PME**

 - *Augmenter le salaire poche*

Le MR en a fait son credo dans le débat budgétaire : la classe moyenne, l'immense majorité des Belges qui travaillent, veulent travailler ou ont travaillé toute leur vie doit être davantage épargnée par la fisca-

lité. Aujourd'hui en Belgique, on paie trop vite, trop d'impôt. Dès le salaire minimum (environ 1150 euros/mois) chaque euro supplémentaire est taxé à 40% ; dès 2100 euros nets/mois (salaire moyen), on est taxé à 50% alors que le taux maximum est de 45% en Italie, 43% en Espagne, 42% en Allemagne, 40% au Royaume-Uni.

Le MR a dès lors proposé et obtenu que l'on augmente la part des revenus sur lesquels on ne paie aucun impôt (quotité exemptée d'impôts). Cette quotité augmentera de 125 euros en 2013 et de 250 euros en 2014. Le MR souhaite poursuivre cette réforme afin d'augmenter le salaire poche de 500 euros/an. Cette réforme sera mise en application progressivement.

- Pas touche aux titres-services

Durant les négociations, beaucoup d'attaques ont voulu ruiner le mécanisme des titres-services. C'était inacceptable pour le MR qui défend ce système soutenant aujourd'hui 130.000 emplois et permettant à des milliers de famille de concilier le rythme de la vie professionnelle avec les tâches courantes de la vie quotidienne (nettoyage, repassage, etc.). Sans compter que les titres-services sortent de nombreuses personnes du marché noir, ce qui génère des rentrées fiscales pour l'Etat.

Au-delà de l'indexation, nous avons donc refusé que l'on augmente le prix des titres-services et que l'on supprime la déduction fiscale. Certains projets proposaient des augmentations jusqu'à 500 ou 1000 euros de coût annuel pour un utilisateur moyen de titres-services (4-5 heures par semaine). Le MR a refusé une telle pénalisation touchant directement la classe moyenne. En conséquence, le prix du titre-service ne sera pas augmenté mais simplement indexé à partir de 2013 tandis que la déductibilité fiscale sera maintenue.

- Pas de nouvelles taxes sur les voitures de société des gammes inférieures et moyennes

A nouveau, les projets initialement présentés par le formateur pesaient lourdement sur la classe moyenne (une golf : + 500 euros, une

Renault Mégane : + 700 euros, une Citroën C5 ou une Ford Mondéo : +1500 euros. Le MR a demandé de revoir fondamentalement ce système qui n'était autre qu'une nouvelle taxe sur les revenus du travail. Nous avons eu gain de cause, l'enveloppe budgétaire a été diminuée de plus de la moitié (3/5ème) et seules désormais les voitures de la classe supérieure seront touchées par une fiscalité majorée.

- Pas de hausse de la TVA sur la consommation

Pour soutenir l'activité économique, le MR a refusé une quelconque hausse de la TVA.

- Pas de TVA sur les honoraires d'avocat

Pour le MR, l'accès à la justice est une priorité. Il était donc pour nous impensable d'introduire une TVA sur les honoraires d'avocat comme cela était proposé par d'autres partis et repris dans l'épure du formateur.

- Boni de liquidation

La clôture de l'activité d'une entreprise peut générer une valeur ajoutée aujourd'hui taxée à un niveau de 10%. Ce mécanisme favorable est maintenu.

• L'épargne protégée

Pour le MR, l'épargne, qui est le fruit du travail, devait être protégée. Beaucoup de ménages mettent de côté chaque mois quelques dizaines d'euros d'économie que d'aucuns voulaient mettre à contribution notamment en visant le carnet d'épargne. Le MR s'est battu pour que cette épargne soit totalement immunisée. Etre prévoyant en ayant quelques économies ne signifie pas être riche.

- Aucun impôt nouveau sur le compte épargne

Le livret d'épargne n'est pas touché par une nouvelle taxe. Le sys-

tème du précompte libératoire en vigueur aujourd'hui reste en l'état.

- Aucun impôt nouveau sur le patrimoine immobilier

Sous couvert d'un idéologique impôt sur la fortune, les formations politiques de gauche préparaient en fait un système de cadastre des fortunes qui aurait introduit un nouvel impôt sur l'immobilier. Le MR a rejeté pareil système considérant que la taxation sur l'immobilier notamment au travers des droits d'enregistrement et de succession est déjà forte dans notre pays. Nous avons également refusé tout système de taxation des loyers.

- Harmonisation des précomptes

Sur base des recommandations européennes et dans la logique de ce qui est pratiqué dans les pays voisins, les différents taux de précompte en vigueur en Belgique ont été harmonisés à 21% en deçà de 20.000 euros de revenus mobiliers et à 25% pour les revenus mobiliers qui excèdent 20.000 euros. Une exception a été prévue pour les Bons d'Etat qui restent à 15% de précompte.

• Les PME comme moteur économique

- Trois premiers emplois sans charges dans les PME

La Belgique est un des pays avec le plus faible taux d'entrepreneurs au monde ; moins de 5% des 18-64 ans, alors que l'Espagne, l'Irlande, les Pays-Bas ou la Finlande ont des taux de près ou plus de 10%. 7,2% des Wallons ont l'intention de créer une entreprise dans les 3 ans (alors qu'au niveau européen, le taux est de 9,5%). Concernant la réussite entrepreneuriale, la Wallonie occupe la queue du peloton (51% d'opinions positives) par rapport aux autres européens interviewés (69%).

La petite entreprise ou l'indépendant qui souhaitent développer leur activité sont encore trop souvent découragés face aux charges sociales trop importantes qui pèsent sur le travail. C'est un frein à l'engagement de travailleurs et souvent au développement de l'entreprise.

Bon nombre de commerçants, de petits entrepreneurs pourraient augmenter leur activité mais ils s'y refusent aujourd'hui en raison essentiellement du coût trop élevé de l'embauche dans notre pays. Le MR a donc proposé et obtenu très concrètement que les 3 premiers emplois créés dans ces entreprises ne subissent progressivement plus aucune charge patronale. C'est une mesure qui doit permettre de créer jusqu'à 50.000 emplois et qui sera mise en place à partir de 2013.

- Intérêts notionnels

Le Mouvement Réformateur se bat pour que les entreprises qui créent de l'activité et de l'emploi ne soient plus étouffées fiscalement. C'est ainsi que le mécanisme des intérêts notionnels a permis de diminuer sensiblement l'impôt des sociétés et donc de stimuler les investissements des entreprises. Le système devait cependant être corrigé afin d'éviter la volatilité des taux dans le contexte actuel. Cette correction permet de dégager des marges budgétaires qui seront affectées à l'emploi dans les PME. Par ailleurs, les PME pourront continuer à bénéficier d'un taux supplémentaire de 0,5%

- Revenus Définitivement Taxés

Ce système, qui permet d'éviter la double taxation pour les sociétés, reste en vigueur conformément aux souhaits des autorités européennes.

2.2. Des Réformes socio-économiques structurelles pour garantir l'avenir

2.2.1 Emploi

Le chômage ne peut pas être un plan de carrière

La Belgique devra créer 570.000 emplois sur dix ans pour remplir l'objectif prévu par la stratégie EU2020, soit un taux d'emploi de 73,2%, selon le rapport technique publié par le Conseil Central de l'Economie (CCE).

En 2010, le taux d'emploi des 15-65 ans est remonté à 62% en Belgique et celui des 20-65 ans à 67,6%. Malgré une forte croissance depuis 1996, le taux d'emploi belge reste cependant inférieur à celui des trois pays voisins (Allemagne, France, Pays-Bas). Il reste également éloigné de l'objectif de taux d'emploi de 73,2% pour les 20-64 ans d'ici 2020 établi dans le cadre de la stratégie EU2020.

Il y a toujours aujourd'hui plus d'un demi-million de personnes au chômage dans notre pays. Mais il y a aussi 50.000 emplois disponibles chaque année qui ne trouvent pas preneurs. Il y a donc un énorme défi à relever en ce qui concerne la formation des demandeurs d'emploi.

Pour relever ce défi, nous avons proposé et obtenu :

- **Que le stage d'attente devienne désormais un véritable mécanisme d'insertion** dans le tissu professionnel où l'allocation est conditionnée au suivi de formation qualifiante ou d'une véritable recherche d'emploi strictement contrôlée.
- **Que le nouveau stage d'insertion professionnelle soit porté de 6 ou 9 mois à 12 mois (310 jours)** pour tous les nouveaux demandeurs, quel que soit leur âge.
- **Que les allocations d'attente soient limitées dans le temps (3 ans et non à vie comme aujourd'hui)** et que le mécanisme automa-

tique attribuant ces allocations sans conditions soit stoppé. Ce n'est qu'après ce délai que les allocations d'insertion pourront être perçues si le demandeur n'a pas encore trouvé d'emploi mais qu'il témoigne d'une recherche active en vue de décrocher un emploi ou une participation active à un trajet individuel d'insertion. Dès le premier mois d'inscription, un entretien bilan est programmé. Une évaluation a lieu tous les 4 mois avec le demandeur. L'éventuelle allocation ne sera accordée qu'après trois évaluations positives.

- Que soit instauré dès 2012 un système dégressif des allocations de chômage pour que cesse l'idée que le chômage peut être une rente à vie. Le chômage redevient, ainsi que le plaident les libéraux depuis longtemps, un véritable système assurantiel qui se veut protecteur en début de régime mais qui incite progressivement à la reprise d'une activité professionnelle. A partir de 2012, il y aura une première période de chômage de 3 mois, durant laquelle, les allocations seront augmentées : 65 % du dernier salaire au lieu de 60 %.

L'allocation sera ensuite réduite dans une seconde période divisée en 2 sous-périodes. Une période 2A de 12 mois maximum et une période 2B de 24 mois maximum. Au cours de cette période 2B, un mécanisme de dégressivité additionnel sera mis en place selon des modalités à déterminer. In fine, en troisième période, les allocations de chômage seront forfaitisées à un niveau minimum.

Les personnes ayant minimum 20 années de travail, les personnes avec charge de famille ainsi que les isolés de plus de 55 ans ne sont pas visés par ce système de dégressivité.

- d'étendre l'accompagnement et le contrôle des chômeurs âgés de plus de 50 ans. La disponibilité sera portée à 60 ans en 2013. Elle sera portée à 65 ans dans les bassins d'emploi qui connaissent un faible taux de chômage. Le contrôle de la recherche active sera porté à 55 ans en 2013 et 58 ans en 2016.

- de restreindre la notion d'emploi convenable. La distance minimale de recherche d'emploi sera portée dès 2012 de 25 à 60 km. Le délai actuel de 6 mois durant lequel un emploi est considéré comme conve-

nable sera par ailleurs raccourci.

- De renforcer les conditions permettant de bénéficier d'un crédit-temps ordinaire ainsi que spécifique aux fins de carrière.

L'interruption de carrière (régime du secteur public) sera, quant à elle, limitée à 5 ans et son régime sera progressivement harmonisé avec celui du crédit-temps.

- D'harmoniser les statuts des ouvriers-employés pour juillet 2013 en limitant au maximum les coûts pour la sécurité sociale et pour le fisc.

2.2.2 Pensions

Réforme structurelle des pensions

Depuis plusieurs années, le MR réclame une réforme des pensions, comme cela s'est fait dans la plupart des pays européens. Pour nous, une telle réforme doit permettre de créer un lien plus étroit entre le travail effectué et la pension. Elle doit aussi garantir l'avenir de notre système de pensions.

Plusieurs mesures importantes vont dans le sens souhaité par le MR :

Créer un lien plus étroit entre le travail effectué et la pension :

- **Libérer le travail des pensionnés**

Le MR s'est battu pour enfin obtenir la liberté de travailler durant sa retraite pour ceux qui le souhaitent. Dès 2013, il sera possible de cumuler une activité professionnelle avec une pension à partir du moment où l'on atteint une durée de carrière de 42 ans. C'était une revendication MR de longue date puisque, jusqu'ici, les pensionnés qui souhaitaient continuer à travailler étaient lourdement pénalisés. Le plafond de revenus professionnels autorisés sera donc supprimé. Pour les personnes qui n'ont pas la durée de carrière requise, le plafond est

maintenu mais la sanction sera dorénavant proportionnelle au dépassement.

- **Meilleure valorisation des périodes d'activité dans le calcul de la pension :**

- Les années travaillées au-delà de 45 années de carrière donneront droit à une pension majorée ;
- La prise en compte de certaines périodes assimilées (chômage en 3ème période, prépensions avant 60 ans, crédit-temps et interruption de carrière) sera réduite.

- **Généralisation des pensions complémentaires :**

Le régime des pensions complémentaires sera généralisé (via le second pilier et un nouveau premier pilier « bis ») avec l'objectif de permettre à tous les travailleurs retraités de bénéficier d'un taux de remplacement supérieur à celui offert par la seule pension légale.

Garantir l'avenir de notre système de pension :

Afin de retarder l'âge du départ effectif à la retraite, plusieurs mesures ont été décidées :

- **En ce qui concerne les retraites anticipées :**

- L'âge minimum pour la retraite anticipée sera progressivement porté de 60 à 62 ans (6 mois par an de 2013 à 2016) ;
- La condition de carrière sera progressivement (de 2013 à 2015) fixée à 40 ans dans tous les régimes alors qu'elle est actuellement de 35 ans pour les salariés et les indépendants et de 5 ans pour les fonctionnaires.

- **En ce qui concerne le bonus de pension :**

Le bonus de pension sera renforcé afin d'encourager les travailleurs à

rester actifs jusqu'à l'âge légal de la pension.

- **En ce qui concerne les pensions complémentaires :**

Les taux d'imposition du 2ème pilier constitué sur base de contributions patronales seront revus : 20% à 60 ans, 18% à 61 ans, 16,5% de 62 à 64 ans et 10% à 65 ans (contre 16,5% de 60 à 64 ans et 10% à 65 ans aujourd'hui).

- **En ce qui concerne les prépensions :**

- La prépension conventionnelle ne pourra plus être accordée qu'après 40 années de carrière (au lieu de 35 actuellement) et l'âge minimum pourra être porté à 62 ans dès 2014 ;

- Les prépensions pour carrières longues ne seront plus accessibles qu'aux travailleurs comptant 40 années de carrière (au lieu de 38 actuellement) et l'âge minimum sera porté, dès 2012 à 60 ans au lieu de 58 ans actuellement ;

- L'âge minimum pour bénéficier d'une prépension lorsque l'entreprise est en difficulté ou en restructuration sera porté à 55 ans (au lieu de 50 ou 52 ans aujourd'hui) ;

- Les prépensions à mi-temps ne seront plus accordées dès 2012.

2.2.3. Améliorer la qualité des soins de santé et garantir la pérennité du système

Une organisation des soins plus proche des patients, gage d'une plus grande efficacité

Le MR plaide depuis longtemps en faveur d'une meilleure organisation des soins de santé entre les différents niveaux de pouvoirs. En effet, la répartition actuelle des compétences de santé entre les Communautés, les Régions et le Fédéral ne permet pas toujours de mener des politiques cohérentes, ni de faciliter la vie des citoyens.

Demain, les Communautés et Régions auront la totale compétence en

matière de prévention et de dépistage des maladies, d'accueil des personnes âgées, et d'organisation des soins de première ligne. Les attentes des citoyens, différentes d'une Région à l'autre, pourront donc être mieux prises en compte.

En même temps, nous avons veillé à ce que la solidarité interpersonnelle reste d'application, ce qui implique **l'égalité d'accès pour tous aux soins de santé remboursés, en garantissant le libre choix du patient**. Pour le MR, il est capital que le patient paie le même prix pour un même produit ou une même prestation, quel que soit l'endroit en Belgique où ce soin lui est prodigué.

Une gestion plus rigoureuse des soins

Garantir la pérennité du système implique d'être plus rigoureux dans les soins. Les acteurs seront donc davantage responsabilisés, mais la **facture des patients n'augmentera pas** : le MR y tenait.

Les mesures d'économie qui seront prises visent surtout à optimiser la prescription de certains examens médicaux, parfois redondants, ainsi que celle des médicaments. Les prestataires raisonnables n'ont donc rien à craindre à ce niveau. Certes, des efforts seront demandés à certains prestataires, mais nous avons obtenu qu'il ne soit pas porté atteinte à la revalorisation des consultations et visites.

Soutenir la médecine de proximité était également une de nos priorités : des mesures seront prises pour améliorer les conditions d'exercice des médecins généralistes, notamment matière de gardes, et donc rendre la profession plus attractive.

Améliorer l'accès aux soins pour tous

Avec les prestataires, les patients sont la priorité du MR. Le MR a donc tenu à ce que l'accès aux soins soit renforcé, notamment par une amélioration du remboursement des soins dentaires et des appareils auditifs, ainsi que par le maintien du blocage du prix des médicaments (le prix de nombre d'entre eux devra d'ailleurs diminuer).

Autre grande priorité du MR, les malades chroniques : un statut plus favorable est prévu pour eux, en tenant compte notamment de la gravité de la pathologie et des coûts qu'elle engendre. Dans ce cadre, et en fonction des possibilités budgétaires, le Plan cancer et le programme « Priorité aux malades chroniques » pourront être amplifiés.

Handicap et emploi

Le nouveau Gouvernement va poursuivre ses efforts pour accroître les opportunités d'emploi de personnes handicapées dans la fonction publique fédérale. Des mesures seront prises afin d'encourager les personnes handicapées à postuler dans la fonction publique fédérale afin de tendre vers l'objectif des 3%. Le plan « Back to work » sera intensifié.

Dans le secteur privé, un nombre suffisant de travailleurs en situation de handicap devra également être défini, selon des modalités à adopter par la concertation sociale.

Simplification des allocations aux personnes handicapées

Une réforme globale du régime des allocations sera mis en œuvre afin de le simplifier, de moderniser les critères d'évaluation du handicap, et, en fonction des disponibilités budgétaires, en vue de réduire, et si possible, supprimer les pièges à l'emploi et le prix de l'amour.

La modernisation de l'administration sera poursuivie : réduction des délais de traitement des dossiers, échange électronique des données, informatisation accrue,...

Une carte « handipass » sera par ailleurs proposée à toute personne handicapée qui le souhaite. Elle lui permettra de faire plus facilement valoir ses droits.

Une attention particulière à la « grande dépendance »

Les actions en faveur de la « grande dépendance » seront optimisées, en collaboration avec les entités fédérées.

Ainsi, le Gouvernement veillera, en collaboration avec ces dernières, à ce que les aidants proches soient mieux reconnus en fonction des disponibilités budgétaires.

De même, dans la mesure des moyens disponibles, il prendra, en collaboration avec les entités fédérées, des initiatives pour améliorer la situation des personnes en situation de grande dépendance.

2.2.4. Pouvoir d'achat

Outre les nouvelles mesures fiscales (cf. augmentation de la quotité exemptée) pour réduire la pression sur les bas et les moyens revenus, le gouvernement soutiendra le pouvoir d'achat des citoyens, en particulier celui des travailleurs et des pensionnés. A cette fin, nos priorités sont : la relance de la croissance, l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises et une meilleure information et protection des consommateurs.

Il est ainsi notamment prévu de renforcer le rôle des régulateurs, améliorer la réglementation sur les crédits hypothécaire et à la consommation, augmenter la concurrence et la transparence dans le secteur des télécommunications et permettre aux consommateurs de pouvoir bénéficier des avantages de la mobilité entre les fournisseurs.

Réformer et renforcer la régulation et la supervision financière

Le libéralisme, ce n'est pas l'absence de règles ou l'absence d'Etat mais un Etat fort qui établit des règles claires, précises et efficaces au service de tous. C'est sur base de ce principe que nous avons déposé plusieurs propositions visant à poursuivre les efforts afin de renforcer la régulation et la supervision financière. Dès lors, il est acquis d'achever, au plus vite, la restructuration des banques pour une meilleure gestion des risques et une plus grande solvabilité ; d'encadrer les rémunérations des membres du Comité de direction ; de mettre en place une juste contribution du secteur et de renforcer les connaissances financières de chaque citoyen.

Les marchés financiers ont une dimension européenne et mondiale. Nous sommes en faveur de l'introduction d'une taxe sur les transactions financières, de la création d'une ou plusieurs Agence(s) indépendante(s) de notation européenne(s) ainsi que du durcissement du dispositif européen de régulation des fonds spéculatifs. La création d'un cadre européen de réglementation de l'ensemble de l'actionnariat salarié est également une priorité.

2.2.5. Entreprises - PME

Défendre ceux qui travaillent.

Malgré un contexte budgétaire difficile, nous avons pu engranger bon nombre de mesures favorables aux indépendants et aux PME, maillons essentiels de notre économie, malgré - parfois - des réticences fortes de certains autour de la table.

Ainsi, en matière de statut social, le MR a exigé et obtenu la poursuite de l'égalisation des prestations minimales des indépendants, en matière de pension et d'allocations familiales et ce, sans aucune augmentation des cotisations sociales, ni déplaçonnement des cotisations comme demandé par certains.

Autre exemple, l'accord prévoit l'harmonisation des allocations familiales. Cela permettra de finaliser le rattrapage initié depuis plusieurs années. Grâce au MR, un enfant sera enfin égal à un enfant.

L'assurance sociale en cas de faillite, qui constitue un filet de sécurité indispensable pour ceux qui osent lancer leur entreprise, sera également améliorée et une attention particulière pour les « starters » est également prévue. Enfin, le projet fondamental de simplification du calcul des cotisations sociales en prévoyant, par exemple, un système optionnel de versements anticipés.

Pour ce qui est du soutien aux PME, plusieurs mesures positives ont également été obtenues, en matière de groupements d'employeurs,

de seconde chance, de développement de l'artisanat, de simplification d'accès au marché public, de raccourcissements des délais de paiement des pouvoirs publics aux entreprises, et de sécurisation des commerçants et indépendants...

L'accord précise que « les entreprises verront leurs charges administratives baisser de 30% d'ici la fin de la législature ». En cela, la Belgique se fixe un objectif ambitieux, au-delà des 25% de réduction de charges recommandé par le Small Business Act. C'est essentiel pour nos entreprises. Nous veillerons à ce que l'objectif soit atteint.

De même, le MR a obtenu que les cotisations sociales soient réduites pour les trois premiers engagements. Le mécanisme est inscrit dans l'accord et sera activé sur le plan budgétaire, dès 2013. Par ailleurs, un taux préférentiel pour les PME dans le cadre des intérêts notionnels est inscrit dans l'accord.

Enfin, le MR a fait sien l'objectif de faire de l'Europe et de la société européenne une société de la connaissance et de l'innovation afin d'assurer prospérité et retour à la croissance.

Défendre ceux qui innovent

Cela se marque par les mesures importantes en matière de recherche & développement et d'innovation.

Ainsi, la mesure de dispense de versement de précompte professionnel pour les chercheurs employés tant par le privé que par les universités et les institutions de recherche, mesure chère à nous, libéraux, sera non seulement maintenue mais il est envisagé de la renforcer si les perspectives budgétaires nous le permettent. C'est ainsi environ un demi-milliard d'euros de soutien à la recherche de la part du gouvernement fédéral, dont plus de 300 millions € bénéficient directement aux entreprises. Les secteurs de pointe, tels que l'espace ou à l'aéronautique dans lesquels notre Royaume compte, tant au nord qu'au sud, des entreprises parmi les plus performantes ont également été au centre de nos préoccupations : les engagements internationaux seront intégralement honorés et le soutien à ces secteurs cruciaux

pour nombre de PME est garanti.

Un « plan interfédéral de recherche et d'innovation » sera mis sur pied dans le but de coordonner les efforts des entités fédérées et de l'Etat fédéral. A cet égard, il faut souligner que les Pôles d'Attractions Interuniversitaires, les PAI, ont été préservés dans le cadre de l'accord institutionnel. Cet outil essentiel pour le développement de synergies et de collaborations entre les équipes de recherche de toutes les universités du pays est pérennisé. Cela représente un budget dédié à la recherche, s'élevant à plus de 150M€ sur cinq ans.

Le patrimoine historique, culturel et scientifique de l'Etat fédéral a été également préservé et la modernisation des établissements scientifiques fédéraux, tels que les Musées des Beaux-Arts, du Cinquenaire ou encore l'Observatoire d'Uccle ou l'IRM sera poursuivie pour en faire des outils toujours plus efficaces au service de la science et du public. Les programmes de recherches de l'état fédéral seront également réformés pour plus d'efficience encore.

2.2.6 Croissance durable

Le MR a plaidé pour que le gouvernement développe une politique environnementale ambitieuse mais réaliste afin d'encourager les citoyens et les entreprises à une transition vers de nouveaux modes de production et de consommation durables. Les pouvoirs publics devront montrer l'exemple et être le moteur de cette transition.

Le gouvernement devra accroître la pression concurrentielle sur le marché de l'électricité afin de limiter les prix de l'énergie en se référant à la moyenne des prix des pays voisins. Sur proposition du MR, le gouvernement devra ainsi analyser et contenir toutes les composantes des coûts de l'énergie (y inclus les tarifs de distribution et transports, les taxes et tous les prélèvements publics divers qui gonflent la facture d'électricité). A cet égard, la tarification de l'énergie sera améliorée. Elle deviendra plus simple et transparente.

Il était important pour nous que le gouvernement définisse enfin une politique énergétique globale précise à court, moyen et long-terme. L'accord prévoit ainsi que, 6 mois après son installation, le Ministre compétent élaborera un plan d'équipement de nouvelles capacités de production d'énergie afin d'assurer l'approvisionnement électrique futur du pays. Dans ce contexte, le gouvernement devra rapidement préciser les dates de fermetures des centrales nucléaires, conformément à la loi de 2003. Ce calendrier sera arrêté en tenant compte de deux priorités pour le MR : la sécurité d'approvisionnement et le maintien des prix de l'électricité à un niveau abordable pour tous.

En outre, le gouvernement s'engage, comme l'a toujours demandé le MR, à diversifier ses sources d'approvisionnement en électricité, en accordant une place importante aux énergies renouvelables, dans les limites techniques, géographiques et économiques de leur développement. La stimulation des économies d'énergie sera également une priorité pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance énergétique de la Belgique. Nous avons également obtenu que le financement de nos centres d'excellence de R&D en physique nucléaire soit pérennisé.

2.2.7 Asile et immigration : une politique humaine mais ferme

Crise de l'accueil : Enrayer la saturation chaotique du réseau Fedasil

En 2011, la Belgique pulvérisera le nombre de demandeurs d'asile accueillis pour la 5^e année consécutive. Nous ne pouvons pas continuer à gérer les questions de l'immigration et de l'asile de manière aussi peu réaliste. Il est urgent de se doter d'une politique migratoire, humaine mais ferme, impliquant une politique de retour efficace des demandeurs d'asile déboutés et des personnes en séjour illégal. Pour ce faire, nous avons posé 3 conditions :

- Créer une liste des pays sûrs afin de traiter dans les 15 jours les demandes des ressortissants de ces pays.
- Inciter les communes à prendre en charge, via un plan de répartition volontaire, l'accueil matériel des demandeurs d'asile. A défaut de coopération, une répartition contraignante sera organisée mais il ne sera pas question de revenir à l'accueil financier qui aurait un effet d'attractivité sans précédent vers notre pays et les CPAS.
- Confier la gestion globale de la politique d'asile et de migration à la compétence d'un seul Ministre. La réorganisation permettra d'optimiser les échanges d'informations entre les instances chargées de la politique de l'asile, de l'accueil et du retour volontaire et forcé.

Rapatriment : Un ordre de quitter le territoire doit être un ordre exécuté !

- Le retour volontaire des demandeurs d'asile sera encouragé et, à défaut de coopération, le retour forcé sera organisé.
- Les délinquants en situation illégale seront placés en centre fermé pour un renvoi prioritaire dans leur pays.

Fini le laxisme : Des droits mais avec des devoirs !

La politique migratoire sera durcie :

- Le renforcement des conditions de la nouvelle loi sur le regroupement familial est maintenu.
- La lutte contre les mariages et les cohabitations de complaisance sera intensifiée.
- La régularisation du séjour pour raison médicale sera mieux canalisée pour mettre fin aux abus.
- Notre code de la Nationalité est un des plus laxistes au monde. Les conditions d'acquisition seront revues afin de récompenser celui qui pourra démontrer son intégration à l'issue d'un séjour légal ininter-

rompu de 5 ans dans notre pays et sa connaissance d'une des langues nationales. Parce qu'il est essentiel de récompenser ceux qui travaillent, la participation active à l'économie de notre pays pourra être prise en compte comme facteur d'intégration.

2.2.8 Réformer la Justice en profondeur

Une justice accessible, rapide et moderne.

La justice est un des trois piliers garantissant le bon fonctionnement de notre société démocratique. Le citoyen souhaite qu'elle rende des décisions dans des délais raisonnables, qu'elle soit efficace et transparente. Elle doit donc être modernisée. Il faut lui donner les moyens de s'organiser et de rendre des comptes transparents à la société sur la manière dont elle fonctionne. La modernisation de la justice implique également un meilleur accès à celle-ci pour le justiciable. Dans cette optique, l'accord contient les engagements suivants :

- Modernisation de la gestion des tribunaux par la mise en œuvre d'une organisation unifiée par arrondissement ou par ressort : gestion des budgets, du personnel et des moyens matériels. Les chefs de corps pourront décider de l'engagement des moyens alloués et seront responsabilisés ;
- Réduction d'au moins moitié du nombre des arrondissements judiciaires tout en garantissant les lieux d'audience actuels ;
- Informatisation en tant que priorité ;
- Collaboration accrue en matière socio - économique et financière entre les parquets ainsi qu'entre les parquets et les auditorats du travail ;
- Soutien et mise en œuvre des initiatives parlementaires portant création du tribunal de la famille et de la jeunesse ;
- Mise en place d'une politique cohérente de maîtrise des frais de justice ;
- Lutte contre l'arriéré judiciaire et accélération du traitement des dossiers par des investissements accrus dans l'informatisation de la Justice ;

- Garantir l'accès à la justice : réforme de l'offre d'aide juridique, encourager les citoyens à souscrire des contrats d'assurances protection juridique, etc. ;
- Formation de base et continuée obligatoire des magistrats ;
- Réforme du rôle du Conseil supérieur de la Justice notamment dans le cadre d'une amélioration de ses missions de contrôle externe.

La justice pénale doit être efficace, juste et proportionnée.

Lorsque les auteurs d'infractions sont identifiés, les citoyens sont en droit d'attendre une réaction rapide des autorités et particulièrement du pouvoir judiciaire. Cette réaction pénale rapide doit permettre d'éviter le développement d'un sentiment d'impunité chez les auteurs d'infractions doublé d'un sentiment d'insécurité et d'injustice chez les victimes. Les affaires pénales simples doivent pouvoir être jugées dans les plus brefs délais.

Pour qu'un système répressif soit crédible, il est absolument indispensable qu'une peine prononcée soit effectivement exécutée. Ce qui n'empêche pas une exécution différenciée, modalisée ou adaptée dans le strict respect des dispositions légales. Le juge devrait pouvoir s'appuyer sur un vrai choix de peines autonomes. Il pourrait ainsi choisir la peine susceptible d'influencer au mieux le comportement du délinquant. La volonté de diversification des peines ne doit toutefois pas occulter la nécessité de prévoir des sanctions spécifiques ou plus sévères à l'encontre des auteurs d'infractions d'une extrême gravité. Dans cette optique, l'accord contient les engagements suivants :

- Application plus fréquente de la procédure accélérée et mise en place encouragée de chambres spécifiques chargées de traiter ces dossiers ;
- Simplification des formalités de dépôt des plaintes des victimes notamment par le recours aux nouvelles technologies ;
- Diversification des peines : surveillance électronique, sanctions patrimoniales, probation, etc. ;
- Exécution effective et cohérente des peines : exécution des courtes peines de prison par le recours à des modalités particulières telles que la détention à domicile ;
- Exécution de leur peine par les étrangers dans leur pays d'origine

par la conclusion et la mise en œuvre d'accords bilatéraux ;

- À l'issue de leur peine, les étrangers en séjour illégal seront mis à la disposition de l'Office des étrangers en vue de leur éloignement ;
- Introduction de périodes de sûreté dans notre système pénal : en cas de condamnation à 30 ans ou à la perpétuité pour des crimes d'une extrême gravité ayant entraîné la mort (ex : viol et attentat à la pudeur, enlèvement de mineur), seuil d'admissibilité à la libération conditionnelle fixé à la moitié ou aux trois - quarts en cas de récidive. Lors du prononcé de la condamnation, le juge indiquera la période minimale à purger considérée comme une période de sûreté ;
- Rénovation et construction de nouveaux établissements pénitentiaires et aménagement du droit de grève des agents pénitentiaires ;
- Développement d'un corps spécifique chargé d'assurer la sécurité dans les bâtiments judiciaires, des audiences et des transferts de détenus ainsi que dans les établissements pénitentiaires en cas de nécessité lors d'incidents ;
- Attention particulière à réserver aux victimes de faits d'abus sexuels à la lumière des recommandations de la commission spéciale relative au traitement d'abus sexuels et de faits de pédophilie dans une relation d'autorité, en particulier au sein de l'Église.

2.2.9 Sécurité

La Police

Les engagements pris dans le cadre de l'accord visent à renforcer les services de police et plus particulièrement la police de proximité. Cet objectif implique des mesures de trois ordres :

- Orienter davantage les policiers vers leurs tâches clés. Il s'agira de libérer les policiers de certaines tâches administratives et opération-

nelles (surveillance des bâtiments publics, des palais de justice, des ambassades, du transfert des détenus, etc.), de mettre en place un monitoring permanent de la charge de travail et de l'impact financier des demandes des autorités judiciaires aux zones de police ou encore de renforcer les services de police chargés de la sécurité dans les transports en commun. En clair, l'objectif est de permettre aux policiers de se concentrer sur leurs priorités au service des citoyens ;

- Assurer un meilleur financement des zones de police locale. Le gouvernement examinera et développera également des moyens alternatifs de financement. En outre, les synergies entre les zones de police seront encouragées afin de faire des économies d'échelle et d'assurer une plus grande efficacité (gestion du personnel, achats communs, partage d'infrastructures, etc.). Pour les zones qui le souhaitent, un cadre légal facilitant la fusion sera à nouveau mis en place ;

- Assurer un meilleur fonctionnement de la police intégrée. Simplifier l'organisation de la police intégrée, répondre au déficit de personnel lié notamment aux départs à la retraite et assurer une réponse plus ciblée de la police fédérale aux demandes d'appui des zones de police : aide à la gestion, renfort en cas de troubles et de grands événements, recrutement, formation, appui logistique, etc.

La lutte contre les violences commises à l'encontre des acteurs de sécurité tels que les policiers et les pompiers sera intensifiée et s'inscrira dans une approche globale. Compte tenu des missions essentielles qu'ils assurent dans notre société, nous devons leur garantir le respect auquel ils ont droit.

Lutte contre les incivilités

Les autorités locales seront renforcées dans leur lutte contre les incivilités. Les dispositifs des sanctions administratives seront améliorés. Les communes seront autorisées à augmenter le montant maximal des amendes administratives. Elles seront autorisées à abaisser l'âge (de 16 à 14 ans) à partir duquel une sanction administrative peut être imposée. Une médiation sera organisée en présence des parents. Dans ce cadre, un travail d'intérêt général pourra être proposé.

Les compétences de police administrative des autorités communales dans la lutte contre les troubles et nuisances liés aux comportements individuels sur l'espace public seront renforcées dans leur politique.

Services de secours

La réforme des services d'incendie sera poursuivie sur la base d'un planning raisonnable établi en concertation avec les organisations représentatives, les fédérations et les autorités locales. Le gouvernement recherchera les moyens permettant un financement complémentaire des services de secours comme par exemple via les compagnies d'assurance.

Le rôle du pompier volontaire dans notre société sera valorisé. Les conditions de travail et la formation des pompiers seront améliorées compte tenu des besoins et des risques de la profession. Leur statut sera adapté afin d'assurer la sécurité juridique et de répondre aux problèmes urgents rencontrés dont la question du temps de travail et des fins de carrière.

L'amélioration de la formation des secouristes - ambulanciers et de l'organisation des moyens d'intervention sera poursuivie.

2.3. Réformes sectorielles

2.3.1. Une attention plus soutenue aux familles

- Des allocations familiales identiques pour tous

Une très ancienne revendication du MR va être concrétisée : la différence en matière d'allocation familiale entre travailleurs salariés et travailleurs indépendants sera enfin gommée.

La gestion des allocations familiales sera intégralement communautarisée et, à Bruxelles, ce sera la Commission communautaire commune (COCOM) qui sera compétente, de sorte que Bruxellois francophones et néerlandophones conserveront les mêmes droits.

Le droit aux allocations familiales sera par ailleurs consacré dans la Constitution.

- Une plus grande protection des bénéficiaires de créances alimentaires

Pour venir en aide aux familles confrontées à la défaillance du débiteur d'aliment, l'action du Fonds de créances alimentaires (SECAL) sera améliorée, en optimisant les récupérations des avances auprès du parent débiteur et en informant mieux la population sur les services proposés par le SECAL.

En outre, le Gouvernement mettra en place la Commission « objectivation des créances alimentaires » prévue par la loi du 19 mars 2010 visant à promouvoir une objectivation du calcul des contributions alimentaires des père et mère au profit de leurs enfants.

- Création d'un Tribunal de la famille

Dans un souci d'efficacité, un tribunal de la famille sera créé pour mettre fin au morcellement des compétences en matières familiales entre le Tribunal de première instance, le juge de la jeunesse et le juge de paix.

2.3.2. Entreprises publiques et fonction publique

- Entreprises publiques

Afin que tous les citoyens puissent bénéficier de la libéralisation des marchés, nous avons plaidé pour que le gouvernement développe une politique ambitieuse de modernisation des entreprises publiques, orientées prioritairement vers la satisfaction du client.

Dans le cadre d'une politique de maîtrise des finances publiques, les moyens mis à disposition de ces entreprises seront gérés avec plus de transparence. L'écart entre les salaires les plus élevés et les plus bas devra être raisonnable.

Concernant le Groupe SNCB, le gouvernement poursuivra les objectifs suivant : l'amélioration de la qualité, des investissements prioritaires en sécurité et l'optimisation de la productivité et de l'efficacité de ses ressources. Une réforme ambitieuse des structures et une simplification organisationnelle du Groupe SNCB est décidée. Il a également obtenu la garantie de la continuité du service public.

Dans le cadre des négociations sur Belgocontrol, nous avons obtenu l'exécution des décisions des conseils des ministres des 19 décembre 2008 et 26 février 2010 relatives à la gestion des nuisances sonores de l'aéroport de Bruxelles-National. De plus, sur proposition du MR, le Gouvernement créera une nouvelle autorité indépendante des nuisances sonores.

2.3.3. Fonction publique

Dans le cadre de l'accord relatif à la Fonction publique, le Gouvernement devra assurer la continuité des services publics ce qui peut être assimilé au service minimum. Cette nécessité absolue pour les usagers sera d'abord négociée avec les syndicats pour assurer une plus grande efficacité et préserver la paix sociale, dans un esprit responsable.

Le MR a également inscrit la modernisation des services publics dans les priorités du prochain exécutif. Cela passe par une informatisation accrue, des agents mieux formés et surtout mieux valorisés. De cette manière, les progressions de carrière seront encouragées. L'administration sera aussi plus performante avec une attention accrue aux profils spécifiques.

En vue de réaliser des économies indispensables et d'obtenir une plus grande efficacité, le Gouvernement devra rationaliser et regrouper des services complémentaires, en matière de lutte contre la fraude par exemple, mais aussi réorganiser des SPF suite à la régionalisation de certaines matières. Cela permettra de pouvoir compter sur des administrations mieux structurées et dès lors plus efficaces.

2.3.4. Lutte contre la pauvreté et pour l'Intégration sociale

Dans le cadre de l'accord relatif à la Fonction publique, le Gouvernement devra assurer la continuité des services publics ce qui peut être assimilé au service minimum. Cette nécessité absolue pour les usagers sera d'abord négociée avec les syndicats pour assurer une plus grande efficacité et préserver la paix sociale, dans un esprit responsable.

Le MR a également inscrit la modernisation des services publics dans les priorités du prochain exécutif. Cela passe par une informatisation accrue, des agents mieux formés et surtout mieux valorisés. De cette manière, les progressions de carrière seront encouragées. L'administration sera aussi plus performante avec une attention accrue aux profils spécifiques.

En vue de réaliser des économies indispensables et d'obtenir une plus grande efficience, le Gouvernement devra rationaliser et regrouper des services complémentaires, en matière de lutte contre la fraude par exemple, mais aussi réorganiser des SPF suite à la régionalisation de certaines matières. Cela permettra de pouvoir compter sur des administrations mieux structurées et dès lors plus efficaces.

Dans le cadre de la protection des citoyens contre l'exclusion sociale et la pauvreté, le MR a veillé à ce que les indépendants ne soient pas oubliés : une attention particulière sera portée aux cas spécifiques des indépendants dans une situation de précarité, qu'ils soient confrontés à des dettes importantes ou qu'ils soient en situation de faillite ;

Les moyens utiles à la lutte contre la fraude sociale et tous ceux qui exploitent la pauvreté seront mis en œuvre afin de concentrer les moyens disponibles sur les personnes qui en ont réellement besoin ;

L'activation et l'intégration par le travail sont reconnues comme les remèdes les plus efficaces de lutte contre la pauvreté. A cet égard, le Gouvernement sera attentif à éviter de créer ou d'accentuer des pièges à l'emploi :

- L'ensemble des avantages sociaux et des revenus de remplacement d'une personne sera pris en compte afin d'établir le seuil de pauvreté. Une telle globalisation permet d'évaluer l'impact exact de l'aide sociale et de mieux évaluer les potentiels pièges à l'emploi ;
- Un engagement clair de ne pas réduire l'écart existant entre les revenus de remplacement et les revenus du travail a été inscrit (piège à l'emploi) ;

Les personnes trop éloignées du marché de l'emploi pour une insertion professionnelle ne seront pas négligées et feront l'objet d'une activation sociale de la part des CPAS par une incitation à une participation sociale utile.

Il est prévu des synergies entre les différentes autorités compétentes (ONEM, CPAS, ...), une simplification administrative et une modernisation des CPAS afin de mieux utiliser les moyens disponibles en faveur de ceux qui ont besoin de l'aide sociale :

- les partenariats entre les CPAS, le service régional de l'emploi et une tierce partie éventuelle seront stimulés en vue de mener un accompagnement intégral des bénéficiaires du RIS vers l'emploi ;
- le remboursement de l'aide médicale via les CPAS sera remplacé par un système simplifié impliquant, la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité et ultérieurement les mutuelles, dans le respect de la neutralité budgétaire.

Le plan de lutte contre la fracture numérique sera poursuivi.

Les tarifs sociaux seront plus rapidement accordés aux personnes qui remplissent les conditions de ces droits, avec une hiérarchisation des besoins : énergie, eau, communication, transports publics, ...)

L'accent sera mis sur certains publics ou situation particulièrement sensibles, comme les familles monoparentales, la pauvreté infantile ou encore les personnes âgées

En matière de lutte contre les violences entre partenaires et les autres types de violences intrafamiliales, la politique de tolérance zéro sera

amplifiée.

Dans le respect de la protection de la vie privée et des droits de la défense notamment, un système d'enregistrement des violences entre partenaires sera mis en place dans les hôpitaux.

Des mesures spécifiques seront prises à l'encontre des violences à caractère sexuel en vue d'une poursuite plus systématique, d'une sanction plus sévère et un meilleur traitement et suivi des auteurs. A cet égard l'extension de la banque de données ADN constituera une piste pour aider à résoudre ces enquêtes.

La lutte contre les inégalités homme/femme sur le marché de l'emploi et plus spécifiquement contre le « plafond de verre » se fera en concertation avec le secteur et par le jeu de la concertation sociale.

Le Gouvernement encouragera le partage entre toutes les communautés vivant en Belgique, d'un socle de valeurs démocratiques communes et il combattra toute forme d'extrémisme religieux et politique.

Un accent particulier sur l'application des lois anti-discrimination de mai 2007 sera mis dans le cadre des formations des policiers, des magistrats, des militaires et d'autres personnes de la justice et de l'inspection sociale.

2.3.5. International

Le volet international est important pour la Belgique. L'Union européenne, c'est une évidence, mais aussi le reste du monde, pour un pays dont l'essentiel de la richesse provient de ses exportations.

- l'Union européenne

Il est important de prendre conscience que nous sommes au bord du gouffre, voire même d'une certaine désintégration de l'Union. Nous voulons sauver notre projet d'une Europe, forte, intégrée, efficace et surtout au service du citoyen.

Il faut apporter des réponses convaincantes aux défis qui se posent, qui rassurent les marchés et qui nous protègent mieux face aux crises.

Nous avons particulièrement veillé à

- mettre l'accent sur la gestion rigoureuse au niveau européen, qui passe par une meilleure gouvernance mais aussi par des réformes nécessaires au niveau national. Nous avons voulu que soient inscrites dans le budget 2012 les recommandations de la Commission qui nous aideront à rendre plus performant nos systèmes ;
- assurer que l'on poursuive l'approfondissement du marché intérieur, essentiel pour la compétitivité de nos PME, et contre une tentation au repli sur soi de certains ;
- donner à l'Europe les moyens de ses ambitions, par exemple en soutenant la création de « project bonds » comme moyens de financement de nouveaux grands projets auxquels peuvent être associés tant les acteurs privés qu'institutionnels ;
- renforcer la coordination européenne en matière de justice et d'affaires intérieures et aussi en matière d'asile afin de mieux maîtriser ces flux qui peuvent se révéler problématique.

- Les relations internationales

Nous avons voulu qu'elles s'inscrivent dans un cadre moderne.

Elles doivent être centrées sur la promotion des droits fondamentaux qui nous sont chers mais aussi sur la diplomatie économique qui permet à notre pays, qui vit essentiellement de ses exportations, de se redéployer. Ces deux aspects sont clairement complémentaires.

Les pays émergents, le Brésil, L'inde, la Chine ou la Russie jouent un rôle essentiel, comme nos partenaires de plus longue date comme les Etats-Unis et nos partenaires européens.

Ce redéploiement s'effectuera d'autant mieux que nous vivrons dans un monde plus sûr.

- La Défense nationale

Le MR a eu à cœur de défendre le concept et la mise en œuvre d'une armée efficace, au service du pays et partenaire fiable vis-à-vis de nos alliés.

Nous avons mis l'accent sur

- une armée plus petite, plus efficace, et dont les unités opérationnelles sont préservées ;
- une armée dans laquelle l'équilibre linguistique est assuré ;
- une armée dont l'action, décidée et mise en œuvre par le gouvernement, fait l'objet d'une meilleure implication et information du Parlement.

- La Coopération au développement

Il nous est apparu essentiel de tenir compte du fait qu'il faudrait faire mieux avec pas plus, sinon moins !

Priorité donc à la concentration sur des priorités-clés en mettant un accent tout particulier sur la bonne gouvernance et la lutte contre l'impunité.

Nous avons aussi voulu veiller à une bonne implication du secteur privé, local et international.

Pour plus d'informations
www.MR.be